

# Règle de précision, contrôle de planéité

**J9122004**

La règle rectifiée est un instrument de mesure qui sert au contrôle de planéité des surfaces par détection des points de gauchissement à contrejour. La règle rectifiée s'utilise notamment pour le contrôle des culasses lors du remplacement du joint de culasse.

En cas de surchauffe du moteur, la culasse peut se déformer. On peut alors parler, en exagérant un peu, de culasse tordue. La règle rectifiée permet de procéder à des mesures pour vérifier que cette torsion reste dans la plage de tolérance autorisée.

**Épaisseur:** 16 mm      **Largeur:** 36 mm  
**Longueur:** 600 mm

	UL	No. d'article
	1	J9122004

